



1500 euros d'Amende douanière

Par **bomus**, le **27/04/2019** à **15:42**

Bonjour. J'ai été condamné à 1500 euros d'amende douanière. Une ou deux semaines après la condamnation. Je me rend au tribunal où je demande que l'on m'envoie une copie par courrier du jugement correctionnel. Je m'acquiesce du droit fixe de procédure de 127 euro. On me donne ce jour même le relevé de condamnation pénale où il est écrit noir sur blanc que je suis condamné à du sursis mais à 0 euros d'amende. Étrange car lors du jugement dont je suis ressorti sans qu'on me donne le moindre papier, le juge m'avait bien aussi condamné à une amende de 1500 en plus du sursis. C'était en novembre 2018. Ce 27 avril 2019, je reçois la copie du jugement que j'avais demandé où il est marqué que je suis condamné aussi pour l'amende de 1500 euros. Entre temps je n'ai pas reçu le moindre avis d'amende. Je vous avoue que cela me ferait plaisir de ne pas payer cette amende. Savez-vous où je peux me renseigner pour savoir si je dois la payer ou pas? Savez-vous comment la payer si je n'ai pas reçu l'avis qui s'est peut-être égaré? Merci d'avance.